

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE**

SEANCE DU 25 JUIN 2015

Nombre de conseillers : 7

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 7

Objet de la délibération : COMPTE-RENDU.

L'an **deux mil quinze, le 25 JUIN**, 20 h 30, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Joël MONGIN**, Maire de la commune.

PRESENTS : MM. MONGIN Joël, DROUHET Rémy, LE QUERE Martine, BOURGOIN Rémi, CAPPELAERE Nicolas, GROSJEAN Xavier, PERRON Virginie.

ABSENT(S) : Néant.

SECRETAIRE : M. GROSJEAN Xavier.

Rapport sur l'eau : Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – exercice 2014 – que le Conseil valide à l'unanimité.

Cartes avantages jeunes : Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de partenariat faite par le Centre Information Jeunesse de Haute-Saône, pour la carte « Avantages Jeunes » destinée aux moins de 30 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'a pas souhaité donner suite à cette proposition.

Création d'un poste permanent de secrétaire de mairie : Suite au départ à la retraite de la secrétaire de mairie actuelle, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement et de créer, à compter du 1^{er} Décembre 2015, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps non complet, à hauteur de 8 heures hebdomadaires, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de ce poste dans les conditions ci-dessus énoncées.

Fête du 14 Juillet : Le Maire, en accord avec le Conseil informe la population que des jeux, gratuits et ouverts à tous seront organisés par la commune le 14 Juillet prochain.

Location d'une sonorisation communale : En accord avec le Conseil Municipal, une sonorisation a été acquise par la Commune et sera louée aux personnes qui le souhaitent. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en fixe les modalités : coût de la location : 20.00 € - chèque de caution : 600 €.

Remplacement caniveau : Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise GAMET pour le remplacement d'un caniveau Rue du Paradis, d'un montant de 2 150 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de consulter d'autres entreprises avant de lancer ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance

Le Maire,
Po/ l'Adjoint délégué,



[Signature]